



Avis

Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération du 18 juin 2021 du conseil communal de Betzdorf portant adoption du projet d'aménagement particulier nouveau quartier concernant des parcelles sises à Roodt-Syre au lieu-dit «Op dem Millewee», présenté par Christian Bauer & Associés Architectes pour le compte de Monsieur Carlo Stammet, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 30 septembre 2021, réf.:19082/122C. Le dossier concernant le projet d'aménagement particulier est à la disposition du public à la maison communale.

Un recours en annulation de la décision de Madame la Ministre de l'Intérieur est ouvert devant le Tribunal Administratif endéans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision.

Berg, le 12 octobre 2021.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,